

Réunion de Négociation du Plan de Sauvegarde de l'emploi du 13 mars 2023

La composition de l'assemblée était la suivante :

Pour la Société	
Yolande De Busschop, Présidente	
Assistée de :	
Carolina De Landsheer, Directrice des Ressources Humaines EMEA	
Sophie Baquié, Responsable de l'administration du personnel	
Pour l'organisation syndicale	
Olivier Martinez	Délégué Syndical CFE-CGC
Assisté de :	
Philippe Debosque	
Pascal Tournier	

- Yolande De Busschop parcourt le projet d'accord Collectif majoritaire Plan de Sauvegarde de l'emploi qui a été remis au Délégué Syndical en rappelant :
  - 
  - les faits
  - l'annexe 1 : synthèse des raisons économiques, financières et techniques du projet de restructuration
  - l'annexe 2 : le calendrier de la procédure d'information et de consultation du CSE et de négociation avec l'organisation syndicale
  - l'annexe 3 : le calendrier des licenciements
  - pour l'annexe 4 (le Plan de Sauvegarde de l'emploi) : la direction présente la synthèse en dernière page. Le calcul de la rémunération pendant le congé de reclassement mentionné dans la note 3 de la synthèse p45 est abordé suite à une question des représentants de l'organisation syndicale
  
- Carolina De Landsheer souligne que la procédure ne permet pas de commencer le reclassement interne et externe avant la validation du PSE par la DREETS. Cependant, si le Délégué Syndical et le CSE l'acceptent, afin de permettre aux collaborateurs de bénéficier rapidement de mesures en vue de leur reclassement, le reclassement peut être mis en place plus tôt, d'un commun accord entre la Société et, le Délégué Syndical et le CSE. Carolina De Landsheer demande au Délégué Syndical de réfléchir s'il serait favorable à cette mesure et il répond qu'il va étudier ce point et le revoir avec le conseil juridique.
  
- Les représentants de l'organisation syndicale abordent le point du seul poste de reclassement interne proposé à Paris/Vélizy. Ils posent la question de la rémunération en cas de salaire plus élevé d'un salarié toulousain. Carolina de Landsheer répond qu'il ne devrait pas y avoir d'écart significatif.
  
- Carolina De Landsheer informe le Délégué Syndical que LHH, le cabinet en charge du reclassement externe propose de venir faire une présentation de l'accompagnement des collaborateurs au cours de l'une des prochaines réunions.
  
- Philippe Debosque demande des explications sur la rémunération pendant le congé de reclassement qui serait de 80% du salaire brut de base versé au cours des 12 derniers mois qui précèdent la notification du licenciement + *le montant du corporate bonus annuel à 100%*. Olivier Martinez veut mieux comprendre la partie « bonus ». Carolina De Landsheer précise que par exemple si un salarié est éligible au bonus avec un taux de 12.5% de sa rémunération éligible, le montant pris en compte serait la rémunération éligible x 12.5% x 100%.

Carolina de Landsheer mentionne que le « target bonus » sera pris en compte.

- Olivier Martinez précise que selon sa compréhension, le projet de Plan de Sauvegarde donnera lieu à un accord collectif, si un accord est trouvé entre la Société et l'organisation syndicale ; ou bien à un document unilatéral dans le cas contraire et que donc s'il signe le PSE l'inspection du travail regardera moins précisément le contenu que s'il ne le signe pas.

. . :

Il souligne qu'en l'état actuel du PSE, il n'a aucun intérêt à le signer sauf à se faire lyncher par les salariés.

Olivier Martinez demande des mesures financières extra légales pour compenser le préjudice de la perte d'emploi et Philippe Debosque insiste sur les conséquences sociales et psychologique de ce PSE sur les salariés.

- Olivier Martinez ajoute qu'il a très mal pris, comme beaucoup d'autres salariés, d'avoir eu un plan de rétention lors de l'été 2022 et de se faire licencier en 2023.

En fin de séance, Olivier Martinez demande si la direction est prête à négocier le contenu du PSE pour ne pas retarder son exécution. Carolina de Landsheer répond que la direction a fait son travail et que maintenant c'est à l'organisation syndicale de le faire.

La Société et l'organisation syndicale conviennent d'une prochaine réunion.

Toulouse, le 13 mars 2023

DocuSigned by:  
*Yolande De Busschop*  
2B81FA209CE04D6...

Yolande De Busschop  
Présidente

DocuSigned by:  
*Olivier Martinez*  
088A689E5165412...

Olivier Martinez  
Délégué Syndical CFE-CGC